

FAQ : plan de relance Alternance



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le [Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion](#) a publié une [foire aux questions](#) dédiée au plan de relance Alternance.

Elle s'adresse aux employeurs, aux jeunes et aux CFA sur les questions relatives à l'aide exceptionnelle à l'embauche d'apprentis et de salariés en contrat de professionnalisation.

Depuis le 1er octobre 2020, l'aide publique versée aux [Geiq](#) pour financer l'accompagnement de leurs salariés ne concernera plus uniquement les contrats de professionnalisation, mais aussi les contrats d'apprentissage.

Le [décret publié au Journal officiel du 11 septembre 2020](#) pour acter cette évolution élargit également les publics éligibles à cette aide. Il s'agit désormais de l'ensemble des publics prioritaires identifiés par le "cahier des charges pour la reconnaissance de la qualité de Geiq" défini par un arrêté du 17 août 2015.

[Toutes les informations sur le plan de relance Alternance](#)
[En savoir plus sur l'OPCO mobilités](#)